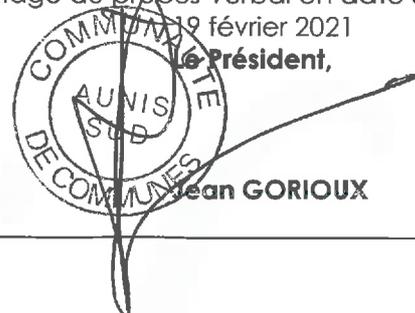


PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le seize février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	39 puis 41 puis 42	42 puis 44 puis 45	
Présents / Membres titulaires :			
<p>MM. Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Madame Alisson CURTY) – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Walter GARCIA – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS – Joël LALOYAU – Marie-France MORANT - François PELLETIER – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE - Philippe PISSOT - Éric GUINOISEAU – Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Christelle GRASSO – David CHAMARD - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Marylise BOCHE - Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Stéphane AUGÉ (a reçu pouvoir de Mme Sylvie PLAIRE) – Laurent ROUFFET – Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON - Thierry PILLAUD</p> <p>Mesdames Pascale GRIS et Frédérique RAGOT n'ont pas pris part au vote de la 1^{ère} question (arrivée 18h05). Monsieur Thierry PILLAUD n'a pas pris part au vote des 3 premières questions (arrivée 18h10)</p>			
Présent / Membre suppléant :			
M. Yannick BODAN - Mme Françoise DURRIEU			
Absents non représentés :			MM. Emmanuel NICOLAS (excusé) - Steve GABET (excusé) – Younes BIAR – Thierry BLASZEZYK Mme Danielle BALLANGER (excusée)
Etaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			Mesdames. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Pauline CHEVREAU - Isabelle DESCHAMPS- Lydia JADOT
Secrétaire de séance :			
Madame Pascale BERTEAU			<p>Affichage du procès-verbal en date du : 19 février 2021</p> <p>Le Président,</p>  <p>Jean GORIOUX</p>
Convocation envoyée le : 10 février 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 10 février 2021			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 15 décembre 2020 et du 19 janvier 2021

1.2 Remboursement des frais de garde ou d'assistance lors de réunions communautaires

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Convention passée avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour la conception et la réalisation des travaux de l'extension Sud du Parc d'activités économiques du Fief Girard – Le Thou – Autorisation de signature de l'avenant n°1

2.2 Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard Est – Commune d'Aigrefeuille d'Aunis – Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°53

2.3 Cession des parcelles communautaires ZC 103, 113, 114, 115 et 116 à Landrais à Eau 17

3. DEVELOPPEMENT SOCIAL

3.1 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Gouvernance du projet & installation du Comité Local pour l'Emploi

4. ENVIRONNEMENT

4.1 GEMAPI – Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud sur le dossier de reconnaissance EPAGE du SYMBO (SYndicat Mixte de la BOutonne)

5. CULTURE

5.1 Commission Extracommunautaire « culture » - Désignation d'un nouveau membre

5.2 HistoParty – Partenariat avec l'université de Poitiers dans le cadre d'un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine

5.3 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modification du règlement intérieur - Avenant n°1

5.4 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modifications des tarifs publics 2020/2021

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime – Autorisation du Président à signer une convention

7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 15 décembre 2020 et du 19 janvier 2021

(Délibération n°2021-02-01)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 décembre 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 19 janvier 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

1.2 Remboursement des frais de garde ou d'assistance lors de réunions communautaires

(Délibération n°2021-02-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve les modalités de remboursement des frais à la personne pour les élus communautaires, comme mentionnés ci-dessus,
- D'arrêter la liste des pièces justificatives à fournir avec toute demande de remboursement de frais de garde ou d'assistance, comme suit :
 - o copie du livret de famille pour les enfants de moins de 16 ans,
 - o copie de toutes les pièces permettant de justifier du caractère à charge de l'élu pour les personnes âgées, en situation de handicap ou les personnes ayant besoin d'une aide personnelle à domicile,
 - o copie du contrat de travail signé avec l'intervenant,
 - o état déclaratif des jours et heures de travail signé par l'élu et l'intervenant afin de comparer avec les feuilles d'émargement des réunions programmées par la Communauté de Communes Aunis Sud
 - o attestation sur l'honneur, signée par l'élu, certifiant le caractère subsidiaire du remboursement demandé (reste à charge réel, déduction faite de toutes les aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôt dont il ou elle bénéficie par ailleurs,
- Précise que les dépenses seront couvertes par des crédits inscrits au budget principal, au chapitre prévu à cet effet,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Convention passée avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime pour la conception et la réalisation des travaux de l'extension Sud du Parc d'activités économiques du Fief Girard – Le Thou – Autorisation de signature de l'avenant n°1

(Délibération n°2021-02-03)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

1 abstention (Madame Barbara GAUTIER-SERUS)

43 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes de l'avenant à passer avec le Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime et dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 Extension du parc d'activités économiques du Fief Girard Est – Commune d'Aigrefeuille d'Aunis – Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°53

(Délibération n°2021-02-04)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AO n°53 sise au lieu-dit La Loge, à Aigrefeuille d'Aunis, d'une contenance de 94a 37ca au prix de 25 400,00 € et de prendre en charge l'indemnité d'éviction d'un montant de 2 370,57 €,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant,
- Dit que les dépenses de fonctionnement peuvent être engagées, liquidées et mandatées, avant le vote du budget, dans la limite des crédits budgétaires disponibles de l'exercice précédent, et que les crédits de la section de fonctionnement du budget 2020 sont supérieurs à la présente acquisition foncière,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du développement économique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Cession des parcelles communautaires ZC 103, 113, 114, 115 et 116 à Landrais à Eau 17

(Délibération n°2021-02-05)

Sur proposition de **Monsieur Walter GARCIA**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à céder les parcelles cadastrées section au syndicat Eau 17, au prix de 11 500 €,

- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte administratif à la charge du syndicat Eau 17 qui formalisera cette transaction,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

3.1 Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – Gouvernance du projet & installation du Comité Local pour l'Emploi

(Délibération n°2021-02-06)

Sur proposition de **Monsieur Christian BRUNIER**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

3 abstentions (Mme Marie-France MORANT, M. Joël LALOYLAUX, M. François PELLETIER)

42 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Autorise Monsieur le Président à installer un Comité Local pour l'Emploi, instance émanant de la Communauté de Communes et garante de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. ENVIRONNEMENT

4.1 GEMAPI – Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud sur le dossier de reconnaissance EPAGE du SYMBO (SYndicat Mixte de la BOutonne)

(Délibération n°2021-02-07)

Sur proposition de **Madame Micheline BERNARD**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Emet un avis favorable pour la reconnaissance du Syndicat Mixte de La Boutonne (SYMBO) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE),
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5. CULTURE

5.1 Commission Extracommunautaire « culture » - Désignation d'un nouveau membre

(Délibération n°2021-02-08)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

1 abstention (Mme Christelle GRASSO)
44 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'élargir la commission extracommunautaire « culture » à 20 membres,
- Elit **Madame Christelle GRASSO**, membre de la Commission Extracommunautaire « culture »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « culture » comme suit :
 - Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente,
 - Monsieur Didier OTRZONSEK
 - Madame Laëtitia REMETTER
 - Madame Laurinda MARTINS
 - Madame Isabelle SIMONNEAU
 - Madame Alisson CURTY
 - Monsieur Guillaume DAMPURÉ
 - Monsieur Emmanuel NICOLAS
 - Monsieur Raymond DESILLE
 - Monsieur Matthieu CADOT
 - Madame Laëtitia LAINE
 - Madame Pascale BERTEAU
 - Monsieur Bruno CALMONT
 - Madame Céline FEVRE
 - Madame Cécile BONNIFAIT
 - Madame Annie ROCA
 - Madame Frédérique RAGOT
 - Monsieur Philippe LACAN
 - Monsieur Sylvain LELEU
 - **Madame Christelle GRASSO**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

5.2 HistoParty – Partenariat avec l'université de Poitiers dans le cadre d'un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine
(Délibération n°2021-02-09)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide de la participation de la Communauté de Communes Aunis Sud au projet HistoParty,
- Valide la contribution de 3 000 euros pour la mise en place d'une « expérience » et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,
- Autorise le Président à signer tout document de partenariat à établir avec les différents acteurs du projet,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5.3 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modification du règlement intérieur - Avenant n°1

(Délibération n°2021-02-10)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Accorde une exonération exceptionnelle partielle de cotisation pour le public adulte, au titre de la saison 2020/2021,
- Modifie l'article 8 du règlement intérieur du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal, portant sur les cotisations en ajoutant une clause particulière relative au contexte sanitaire lié à la pandémie du Coronavirus COVID 19, comme suit :

Clause particulière concernant le Coronavirus Covid-19 en complément de l'article 8 – année scolaire 2020/2021

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie du Coronavirus COVID 19 les élèves de plus de 21 ans (tarification adulte) impactés par un enseignement en « non présentiel », pour une période de longue durée qui souhaiteraient se désinscrire du conservatoire de musique en cours d'année scolaire peuvent bénéficier d'une exonération de cotisation, comme suit :

- *Les élèves n'ayant suivi aucun cours durant le deuxième trimestre 2020/2021 pourront bénéficier, sous réserve d'étude de leur demande, d'une exonération de cotisation des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2020/2021, s'ils en font la demande avant la fin du 2^{ème} trimestre au plus tard le 10 mars 2021*
- *Les élèves ayant suivi des cours durant le 2^{ème} trimestre pourront bénéficier d'une exonération de cotisation du 3^{ème} trimestre 2020/2021 s'ils en font la demande avant la fin du 2^{ème} trimestre au plus tard le 10 mars 2021*

Pour toute demande, un formulaire sera remis par le conservatoire et devra être redéposé auprès de la direction du conservatoire accompagné des justificatifs si demandés.

Chaque demande sera examinée par la direction du conservatoire puis validée par madame la vice-présidente en charge des affaires culturelles à la CdC Aunis Sud.

Une réponse sera adressée à chaque élève dans les 10 jours suivant le dépôt de la demande, via le retour du formulaire.

Les motifs retenus pour justifier de l'exonération devront porter sur les difficultés rencontrées par l'élève pour suivre les cours en distanciel comme la qualité de la connexion internet, un équipement informatique inadapté, une inadaptation à l'outil informatique ...

- Valide le règlement intérieur annexé à la présente délibération et dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
-
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5.4 Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Modifications des tarifs publics 2020/2021

(Délibération n°2021-02-11)

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-Présidente, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- De revoir la participation aux frais pédagogiques pour l'ensemble des usagers du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal de la Communauté de Communes Aunis Sud en appliquant une minoration de 25% sur les tarifs du second trimestre 2020/2021, pour les élèves de moins de 21 ans et de 30% pour les élèves de plus de 21 ans,
- D'appliquer la nouvelle tarification suivante sur les factures adressées aux usagers au cours du mois de mars 2021 :

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE AUNIS SUD	CdC		Hors CdC	
	- 21 ans	+ 21 ans	- 21 ans	+ 21 ans
TARIFS 2 ^{ème} trimestre 2020/2021				
Petite Enfance (Initiation)				
Jardin (5 ans - Grande Section)	20,50 €		27,75 €	
Eveil (6 ans - CP)	28,50 €		38,25 €	
Parcours Traditionnel				
Chœur Enfants + cours collectif de chant				
Cycle I	42,50 €		57,25 €	
Cycle II/III	46,25 €		61,00 €	
Instrument ou Technique Vocale (+16ans) + Formation Musicale + Pratique Collective				
Cycle I	60,50 €	94,73 €	81,50 €	127,87 €
Cycle II/III	64,25 €	98,23 €	85,25 €	131,37 €
2 Instruments ou Technique Vocale (+16ans) + Formation Musicale + Pratique Collective				
Cycle I	90,75 €	132,07 €	122,75 €	178,50 €
Cycle II/III	94,50 €	135,57 €	126,50 €	182,00 €
Piano + Formation Musicale à partir de la 3^{ème} année (sans pratique collective)				
Cycle I	77,50 €		104,50 €	
Cycle II/III	81,25 €		108,25 €	
<i>Tarif dégressif au sein du Parcours Traditionnel: 10% pour le 2nd enfant, 20% pour le 3^{ème} enfant et 50% à partir du 4^{ème} enfant de la même famille. Les tarifs sont appliqués par ordre décroissant en fonction des années de naissance.</i>				
Parcours Amateur				
Orchestre Cordes 2nd Cycle, Orchestre Harmonie 2nd Cycle, " Brass Expériences", Atelier Musiques Actuelles				
		droits d'inscription uniquement		
Chœur Enfants, Fanfare, Percussions corporelles...				
		8,00 €	8,00 €	
Chorale "les Copains d'accords", Orchestre Multi instruments, Orchestre Cordes 1er Cycle, Orchestre Harmonie 1er Cycle, Autres ateliers instrumentaux permanents de Pratique Collective. Culture Musicale				
		24,00 €	24,00 €	
FRAIS ADMINISTRATION				
Droit d'inscription (Forfait famille + 3 personnes = 70€)		21,00 €		
Droits de reprographie des partitions (SEAM)		10,00 €		
Enfant du personnel de la CdC Aunis Sud		Tarifs CdC		

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime – Autorisation du Président à signer une convention

(Délibération n°2021-02-12)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Service Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dont le projet a été adressé à l'appui de la convocation à la présente réunion,
- Dit que les crédits nécessaires au paiement des prestations relatives à l'instruction des dossiers de retraite, sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

FINANCES

Décision 2021D02 du 15 janvier 2021 – nomination des régisseurs titulaires et des mandataires de la régie de recettes et d'avances « Service des Sports » de la Communauté de Communes AUNIS SUD

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision 2021D03 du 22 janvier 2021 - dépôt d'une demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement, de voirie et réseaux de l'extension sud du parc d'activités économiques du Fief Girard (Le Thou)

Décision 2021D04 du 22 janvier 2021 – dépôt d'une demande de subvention auprès des services de la Préfecture de la Charente-Maritime au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour les études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement, de voirie et réseaux du parc d'activités économiques de La Combe (Surgères)

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Décision 2021D05 du 27 janvier 2021 – versement d'avances sur subvention, au titre de l'année 2021, destinées aux associations dans le cadre du Projet Éducatif Local et de l'Action Sociale

CULTURE

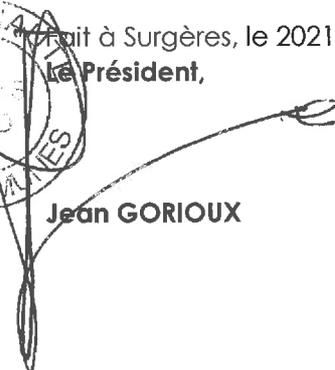
Décision 2021D06 du 29 janvier 2021 – demande de subvention au département de Charente-Maritime dans le cadre du Plan Patrimoine sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois

Décision 2021D07 du 29 janvier 2021 – demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) dans le cadre de la valorisation sur le site archéologique à Saint-Saturnin-du-Bois

ARRETE DU PRESIDENT

Arrêté 2021A02 du 29 janvier 2021 portant renonciation au transfert de plusieurs pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes Aunis Sud.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h45.

Fait à Surgères, le 2021
Le Président,

Jean GORIOUX

